

Commune de Saint-Galmier

LISTE DES DELIBERATIONS

PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SEANCE DU 14 MARS 2024

(Application de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe DENIS, Maire :

- Adopte à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 1^{er} février 2024.
- Approuve à l'unanimité la création de poste
- Approuve à l'unanimité le mandat spécial des élus
- Approuve à l'unanimité la désignation des délégués au sein des organismes
- Approuve à l'unanimité la convention d'objectifs et de moyens entre la commune et l'école de musique et de danse de Saint-Galmier
- Débat des orientations budgétaires 2024
- Approuve à l'unanimité la convention pour le tri, la collecte et la valorisation des déchets avec Compost'ond
- Approuve à l'unanimité la convention avec l'association Alec 42 pour les années 2024 et 2025
- Approuve à l'unanimité la sollicitation d'un fonds de concours dans le cadre du Plan de relance Métropolitain pour l'atelier d'artistes (4 rue du Cloître)
- Prend acte des décisions du maire.

Le Maire,
Philippe DENIS.



Affiché et mis en ligne le 15 mars 2024